## **SOMMAIRE**

Décisions du Conseil départemental	Pages
- Réunion du 12 décembre 2016	5
Décisions de la Commission permanente	
- Réunion du 5 décembre 2016	21

Sont publiés intégralement les délibérations du Conseil départemental, de la Commission permanente et les arrêtés présentant un caractère réglementaire (Code général des collectivités territoriales, art. L.3131-3 et R.3131-1) ou dont la publication est prévue par un texte spécial.

Le texte intégral des actes cités dans ce recueil peut être consulté au Centre de Documentation à l'Hôtel du Département.

DECISIONS

du Conseil départemental

### REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016

#### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 12 décembre 2016 (matin)

\_\_\_\_

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, M. PIGONI, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents: -

Mandats de : C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, M. PIGONI, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

#### **RAPPORT N° 001**

Déclaration de l'urgence pour le rapport N° 150 : Transfert de la compétence transport à la Région Hauts-de-France - Evaluation de l'attribution de compensation financière

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 001,

Vu l'article L.3121-19 du Code Général des Collectivité Territoriales et notamment ses troisième et quatrième alinéas,

Vu l'exposé du Président du Conseil départemental demandant, conformément à l'article L.3121-19 du Code général des collectivités territoriales, au Conseil départemental de se prononcer sur l'urgence du rapport n° 150,

(Rapporteur M. Nicolas FRICOTEAUX)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Se prononce favorablement sur l'urgence du rapport n° 150 intitulé :

« Transfert de la compétence transport à la Région Hauts-de-France – Evaluation de l'attribution de compensation financière »,

ainsi que sur son inscription consécutive à l'ordre du jour de la présente réunion.

Acte déposé en Préfecture Le 14/12/2016 Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

#### **FINANCES**

#### **DEPARTEMENT DE L'AISNE**

#### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 12 décembre 2016 (matin)

\_\_\_\_

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents: —

Mandats de : C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

#### **RAPPORT N° 150**

Transfert de la compétence transport à la Région Hauts-de-France -Evaluation de l'attribution de compensation financière

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 150,

Vu les conclusions de la 1ère commission, (Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Vu l'avis de la 4ème commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, notamment prise en ses articles 15 et 133 ;

Vu l'article 89 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 ;

Vu les délibérations de la Commission Locale d'Evaluation des Charges et des Ressources Transférées entre le Département de l'Aisne et la Région Hauts-de-France du 26 octobre 2016 ;

Décide d'arrêter le montant de l'attribution de compensation financière à 10 023 537 € pour l'année 2017 et à −6 444 638 € pour les années 2018 et suivantes, en rappelant que conformément à l'article 89 de la loi de finances pour 2016, les attributions compensatrices positives sont des versements de la Région au profit du Département et les attributions compensatrices négatives sont des versements du Département au profit de la Région.

Acte déposé en Préfecture Le 14/12/2016 Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

#### **ECONOMIE, TOURISME ET LOGEMENT**

#### **DEPARTEMENT DE L'AISNE**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 12 décembre 2016 (matin)

\_\_\_\_

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents: —

Mandats de : C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

# RAPPORT N° 350 Convention de partenariat avec l'Union des Maires de l'Aisne

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 350,

Vu les conclusions de la 3ème commission, (Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité.

- 1) Individualise un crédit de 42 000 €, au chapitre 011, en faveur de l'Union des Maires de l'Aisne, pour la période 2016-2017, dont 24 000 €, pour l'année 2016 ;
- 2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention.

Acte déposé en Préfecture Le 14/12/2016

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services.

#### INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET BÂTIMENTS

#### **DEPARTEMENT DE L'AISNE**

#### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 12 décembre 2016 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents: —

Mandats de : C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

### RAPPORT N° 450

Transport non urbain - Délégation de la Région Hauts-de-France

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 450,

Vu les conclusions de la 4ème commission, (Rapporteur **M. Thomas DUDEBOUT**)

Vu l'avis de la 1ère commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de rendre un avis favorable à la prise de délégation de la compétence transport non urbain hors scolaire de la Région Hauts-de-France du 1er janvier au 31 août 2017 ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer toutes conventions et tous actes utiles à cette délégation sous réserve que cette délégation ne génère, pour le Département, aucun coût non compensé par la Région Hauts-de-France ;

- Arrête le montant de la compensation de la délégation à verser par la Région au Département à un minimum de 203 711 €.

Acte déposé en Préfecture Le 14/12/2016

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

#### AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITÉS, AUTONOMIE ET INSERTION

#### **DEPARTEMENT DE L'AISNE**

#### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 12 décembre 2016 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents: —

Mandats de : C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

#### **RAPPORT N° 650**

Mise en oeuvre du Programme départemental d'Insertion : Appel à projets 2017 # Compétences partagées

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 650,

Vu les conclusions de la 6ème commission, (Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Alloue, pour la mise en œuvre des actions d'insertion 2017, les participations financières aux porteurs de projets telles que présentées en annexe au rapport du Président ;
- 2) Valide le dispositif de bonification de l'aide aux chantiers d'insertion tel que présenté au rapport du Président ;
- 3) Gage la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 017 du Budget départemental ;

4) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions ou tout autre document à intervenir.

Acte déposé en Préfecture Le 14/12/2016 Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

#### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 12 décembre 2016 (matin)

\_\_\_\_\_

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents: -

Mandats de : C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

#### **RAPPORT N° 651**

Application d'un tarif départemental forfaitaire hébergement pour les établissements d'hébergement pour personnes dépendantes habilités partiellement à l'aide sociale départementale

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 651,

Vu les conclusions de la 6ème commission, (Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve le tarif forfaitaire appliqué aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes habilités partiellement à l'aide sociale départementale sur la base de la moyenne des tarifs hébergement de l'année N -1 arrêtés pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes habilités à l'aide sociale départementale ;
- Fixe le tarif journalier moyen hébergement pour l'année 2017 à 55,29 €.

Acte déposé en Préfecture Le 14/12/2016 Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET POLITIQUE TERRITORIALE

#### **DEPARTEMENT DE L'AISNE**

#### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 12 décembre 2016 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents: B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents: -

Mandats de : C. DERUY, M. FUSELIER, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

#### **RAPPORT N° 850**

Politiques Territoriales - Contrats Départementaux de Développement Local (CDDL) : Approbation des programmations 2016-2018 des Territoires des Communautés de communes de Villers-Cotterêts/Forêt-de-Retz et des Vallons d'Anizy et approbation de l'ajustement 2016 des Territoires des Communautés de communes de la Thiérache d'Aumale et du Pays de la Vallée de l'Aisne # Dépenses pour tiers

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 850,

Vu les conclusions de la 8ème commission, (Rapporteur **Mme Françoise CHAMPENOIS**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Adopte les programmations 2016-2018 des Contrats Départementaux de Développement Local des Territoires des Communautés de communes de Villers-Cotterêts/Forêt-de-Retz et des Vallons d'Anizy, telles que décrites dans l'annexe au rapport du Président ;
- 2) Approuve les programmations 2016 des Territoires des Communautés de communes de la Thiérache d'Aumale et du Pays de la Vallée de l'Aisne telles que décrites dans l'annexe au rapport du Président ;

3) Donne délégation à la Commission permanente pour statuer sur les dossiers qui lui seront soumis au titre des précédentes programmations et individualiser les montants de subvention correspondants.

Acte déposé en Préfecture Le 14/12/2016

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

DECISIONS

de la Commission permanente

### REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 5 DECEMBRE 2016

#### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: —

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

#### **RAPPORT N° 000**

Déclaration de l'urgence pour les rapports n° 038 et 039

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 000,

Vu le règlement intérieur des assemblées du Département adopté le 5 avril 2016 et en particulier son article 33,

Vu les articles L. 3121-19 et L. 3121-19-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses troisième et quatrième alinéas,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé du Président du Conseil départemental demandant, conformément aux dispositions de l'article 33 du règlement intérieur des assemblées du Département, à ce qu'il soit statué sur l'urgence des rapports n° 038 et 039,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Se prononce favorablement sur l'urgence des rapports n° 038 et 039 intitulés :

- n° 038 : Commémoration du Centenaire de la Première Guerre mondiale,
- n° 039 : Intervention en faveur du Fonds Départemental d'Animation Locale # Compétence partagée

ainsi que sur leur inscription consécutive à l'ordre du jour de la présente réunion.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

#### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

\_\_\_\_

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: —

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

#### **RAPPORT N° 001**

Demande de garantie d'emprunt présentée par l'APEI des 2 Vallées Sud de l'Aisne pour la création d'un Foyer d'Accueil Médicalisé à COYOLLES

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 001,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide d'accorder la garantie du Conseil départemental de l'Aisne à l'APEI des 2 Vallées Sud de l'Aisne à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 512 286,47 M€ destiné à financer la création d'un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) de 54 places, souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°51046 constitué de 4 lignes du Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- Décide de d'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;
- Décide d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les actes de cautionnement à intervenir, relatifs au contrat de prêt passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'APEI des 2 Vallées Sud de l'Aisne.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016 Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

#### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: -

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

#### **RAPPORT N° 002**

Demande de garantie d'emprunt présentée par l'EHPAD de LA CAPELLE pour le financement de travaux d'extension et de restructuration

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 002,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide d'accorder la garantie du Conseil départemental de l'Aisne à l'EHPAD de LA CAPELLE à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 008 623,14 M€ destiné à financer la première tranche de travaux de réhabilitation et d'extension de l'EHPAD, souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°55757 constitué d'une ligne du Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- Décide de d'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;
- Décide d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les actes de cautionnement à intervenir, relatifs au contrat de prêt passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'EHPAD de LA CAPELLE.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

\_\_\_\_\_

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: —

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

#### **RAPPORT N° 003**

Renouvellement de la représentation départementale au sein de la Commission Départementale de la Sécurité Routière (CDSR)

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 003,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3121-15,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Renonçant à l'unanimité au scrutin secret, désigne à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions) en qualité de nouveaux représentants du Département au sein de la Commission Départementale de la Sécurité Routière :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Thomas DUDEBOUT	Mme Pascale GRUNY
Mme Monique SEBASTIJAN	M. Thierry DELEROT

Acte déposé en Préfecture Le 14/12/2016 Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

#### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

#### **RAPPORT N° 004**

Aménagement de l'espace naturel "Prairies de Monampteuil" - Travaux pour la gestion et la préservation du patrimoine naturel # Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 004,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Approuve le projet et le plan de financement présenté dans le rapport du Président :
- 2) Autorise le Président à solliciter l'Union européenne (FEDER) et l'Agence de l'eau Seine Normandie pour le financement du projet ;
- 3) Autorise le Président à engager les fonds propres du Département ;

4) Autorise le Président à signer les conventions et toute pièce relative à l'obtention de ces financements.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

#### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

\_\_\_\_

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: —

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

# RAPPORT N° 005 Camping Au Bord de l'Aisne à GUIGNICOURT # Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 005,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil général en date du 8 avril 2013, relative au rapport n° 007,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

#### LE CAMPING AU BORD DE L'AISNE A GUIGNICOURT

1) Valide le retrait de toute référence à la justification de l'obtention du label « Camping Qualité France », dans les justificatifs et obligations à respecter par la SARL « CAMPING AU BORD DE L'AISNE » et la Société de Crédit LIXBAIL, pour percevoir les soldes des subventions départementales allouées par la Commission permanente du Conseil général, lors de sa réunion du 8 avril 2013 telles qu'elles sont décrites dans le rapport ;

2) Valide les projets d'arrêté modificatif et d'avenant, figurant en annexe au rapport du Président, et autorise le Président du Conseil départemental à en signer les versions finalisées.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016 Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

#### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

#### **RAPPORT N° 006**

Contrat Départemental de Développement Local - Aide à l'équipement des collectivités territoriales en matière d'Aménagement Rural, de Culture, de Tourisme et de Transports

# Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 006,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité.

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

## <u>CDDL du Territoire de la Communauté de communes de la Région de Château-Thierry :</u>

- **6 872** € pour un montant subventionnable de 34 359 € HT : commune d'AZY-SUR-MARNE pour la sécurisation et la rénovation de la salle des fêtes ;

#### CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Val de l'Ailette :

- **5 018** € pour un montant subventionnable de 10 836 € HT : commune de TROSLY-LOIRE pour les travaux à la salle polyvalente ;

#### CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Val de l'Aisne :

- 8 396 € pour un montant subventionnable de 41 980 € HT : commune de BRAINE pour la création d'un parcours nature à La Folie en partenariat avec l'ONF ;
- 4 315 € pour un montant subventionnable de 14 383 € HT : commune de BRAINE pour la rénovation du local communal « Ecole de Musique » ;
- **2 510** € pour un montant subventionnable de 12 550 € HT : commune de BRAYE pour la révision du Plan Local d'Urbanisme ;
- **15 507** € pour un montant subventionnable de 51 691 € HT : commune de BUCY-LE-LONG pour la réfection de la salle polyvalente ;
- 1 471 € pour un montant subventionnable de 7 356 € HT : commune de SANCY-LES-CHEMINOTS pour la création d'une rampe d'accès à la salle polyvalente ;

#### CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Vermandois :

- **2 515** € pour un montant subventionnable de 8 383 € HT : commune de BELLICOURT pour le remplacement de la chaudière à la salle du foyer ;
- 147 720 € pour un montant subventionnable de 492 400 € HT : commune de BOHAIN-EN-VERMANDOIS pour la réfection de la salle du Royal et la remise aux normes du cinéma ;
- **82 542** € pour un montant subventionnable de 275 139 € HT : commune de FORESTE pour la réhabilitation du bâtiment communal en salle multi-activités ;
- 1 280 € pour un montant subventionnable de 4 725 € HT : commune de MAISSEMY pour la construction d'un abribus au point d'arrêt « Abri » ;
- 2 507 € pour un montant subventionnable de 8 355 € HT : commune de SEBONCOURT pour le remplacement des menuiseries de la salle annexe à la salle des fêtes ;
- 673 € pour un montant subventionnable de 2 244 € HT : commune de SERAIN pour la construction d'un abribus au point d'arrêt « Place » ;

#### CDDL du Territoire de la Communauté de communes des Villes d'Oyse :

- 1 596 € pour un montant subventionnable de 5 320 € HT : commune de BERTAUCOURT-EPOURDON pour l'achat de tables et de chaises pour la salle des fêtes ;
- 63 690 € pour un montant subventionnable de 212 300 € HT : commune de BERTAUCOURT-EPOURDON pour la rénovation, l'extension et la mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite à la salle des fêtes ;
- 1 125 € pour un montant subventionnable de 2 250 HT : commune de BERTAUCOURT-EPOURDON pour le remplacement d'un abribus au point d'arrêt « Place » ;
- 1 125 € pour un montant subventionnable de 2 250 HT : commune de BERTAUCOURT-EPOURDON pour le remplacement d'un abribus au point d'arrêt « Bruyères » ;

- **2 175** € pour un montant subventionnable de 7 249 € HT : commune de FOURDRAIN pour la réfection de la toiture de la salle des fêtes ;
- 1 464 € pour un montant subventionnable de 4 879 € HT : commune de FOURDRAIN pour la remise en état de l'éclairage de sécurité et de la VMC à la salle polyvalente ;
- **660** € pour un montant subventionnable de 2 200 € HT : commune de FOURDRAIN pour le changement de l'armoire frigorifique à la salle des fêtes ;
- 2) Prend acte que la somme de 353 161 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016 Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: -

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

#### **RAPPORT N° 007**

Contrat Départemental de Développement Local - Aide aux collectivités territoriales en matière d'Assainissement, d'Assainissement Non Collectif, d'Alimentation en Eau Potable et de Défense contre l'Incendie # Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 007,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Individualise, au titre du Fonds de Solidarité Stations d'Epuration, les subventions sur les opérations suivantes :
- 348 707 € pour un montant subventionnable de 1 743 535 € à la commune de BLERANCOURT pour la reconstruction de la station de traitement des eaux usées ce montant est un montant maximum, il pourra être revu à la baisse ultérieurement après connaissance du prix retenu par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- 54 571 € pour un montant subventionnable de 272 854 € à la commune de VIC-SUR-AISNE pour la construction d'un 2<sup>ème</sup> silo à boues et réhabilitation du silo existant sur la station de traitement d'eaux usées.
- 96 888 € pour un montant subventionnable de 484 439 € à la commune de FESTIEUX pour la réhabilitation de la station de traitement des eaux usées.

- 2) Individualise, au titre de la politique de l'Alimentation en Eau Potable, la subvention sur l'opération suivante :
- **8 671** € pour un montant subventionnable de 69 364 € à la commune d'ATHIES-SOUS-LAON pour la mission de Maîtrise d'œuvre pour la création d'un forage d'eau potable et du réseau d'adduction.
- 3) Individualise, au titre des CDDL, les subventions sur les opérations suivantes :

# CDDL de la Communauté de communes de la Région de Château-Thierry

- 21 912 € pour un montant subventionnable de 109 558 € HT : Syndicat d'Assainissement de la Région de Château-Thierry pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'installations d'Assainissement Non Collectif sur la commune de ROCOURT-SAINT-MARTIN (Tranche 4 2016- 9 installations).
- 6 349 € pour un montant subventionnable de 31 746 € HT : Syndicat d'Assainissement de Chézy-Azy-Bonneil pour la réalisation d'une étude diagnostique du système d'assainissement des eaux usées.

# CDDL de la Communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne

- 3 356 € pour un montant subventionnable de 8 390 € HT : commune de COEUVRES-ET-VALSERY pour la réalisation d'une aire d'aspiration au lieudit Valsery « L'Abbaye »,
- 2 000 € pour un montant subventionnable de 7 980 € HT : commune de MONTIGNY-LENGRAIN pour la pose de 2 poteaux incendie rue de la Basse Terre et rue de la Montagne.

# CDDL de la Communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne

- 5 375 € pour un montant subventionnable de 53 754 € HT : Syndicat d'Assainissement de Chézy-Azy-Bonneil pour la réalisation d'une étude diagnostique du système d'assainissement des eaux usées.

#### CDDL de la Communauté de communes du Pays du Vermandois

- 1 082 € pour un montant subventionnable de 3 607 € HT : commune de LEHAUCOURT pour la pose d'un poteau incendie rue de l'an 2000.

#### CDDL de la Communauté de communes du Chemin des Dames

- 2 366 € pour un montant subventionnable de 23 655 € HT : Communauté de communes du Chemin des Dames pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et études parcellaires dans le cadre de la réhabilitation de l'Assainissement Non Collectif sur la commune de SAINT-THOMAS (42 parcelles),
- -1 943 € pour un montant subventionnable de 69 364 € HT : commune d'ATHIES-SOUS-LAON pour la mission de Maîtrise d'œuvre pour la création d'un forage d'eau potable et du réseau d'adduction.
- 770 € pour un montant subventionnable de 3 079 € HT : commune de VASSOGNE pour la pose d'un poteau incendie rue du Thour.

# CDDL de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon

- 6 243 € pour un montant subventionnable de 69 364 € HT : commune d'ATHIES SOUS LAON pour la mission de Maîtrise d'œuvre pour la création d'un forage d'eau potable et du réseau d'adduction.

# CDDL de la Communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon

- 3 400 € pour un montant subventionnable de 525 968 € HT : commune d'HAUTEVESNES pour la création d'un réseau de collecte et d'un Ouvrage de Transfert des Eaux Usées Phase 1 complément,
- -3 400 € pour un montant subventionnable de 825 746 € HT : commune de CHEZY-EN-ORXOIS pour la création d'un réseau de collecte et d'un Ouvrage de Transfert des Eaux Usées Phase 1 complément

#### CDDL de la Communauté de communes du Val de l'Aisne

- 51 830 € pour un montant subventionnable de 259 151 € HT : Communauté de communes du Val de l'Aisne pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement secteur de la Tuilerie sur la commune de MISSY-SUR-AISNE,
- 589 € pour un montant subventionnable de 2 355 € HT : commune de MONT-NOTRE-DAME pour la mise en place d'une alarme anti-intrusion à la station de pompage,
- 2 972 € pour un montant subventionnable de 11 888 € HT : commune de MONT-NOTRE-DAME pour la mise en place d'une clôture à la station de pompage (forage des Bruyères),
- 1 436 € pour un montant subventionnable de 4 104 € HT : commune de LAFFAUX pour le raccordement du réseau d'eau potable au SIPENS.

# CDDL de la Communauté de communes des Villes d'Oyse

- 2 576 € pour un montant subventionnable de 12 880 € HT : Syndicat des eaux de Versigny, Fressancourt et Rogecourt pour l'étude patrimoniale du réseau d'eau potable,
- 3 527 € pour un montant subventionnable de 17 634 € HT : Syndicat des eaux de Sinceny-Autreville pour le renforcement des réseaux d'eau potable rue de Missancourt sur la commune de BERTAUCOURT-EPOURDON RD1055.

# CDDL de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache

-139 100 € pour un montant subventionnable de 1 391 000 € HT : Communauté de communes des Portes de la Thiérache pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'installations d'Assainissement Non Collectif sur les communes d'ARCHON, GRANDRIEUX, les AUTELS, PARFONDEVAL et RESIGNY (322 installations).

# CDDL de la Communauté de communes du Val de l'Ailette

- 1 390 € pour un montant subventionnable de 5 560 € HT : commune de PONT-SAINT-MARD pour la pose de deux poteaux incendie rue du May et du Général Mangin.

# CDDL de la Communauté de communes du Canton d'Oulchy le Château et ses environs

- 6 817 € pour un montant subventionnable de 265 458 € HT : Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne pour la programmation 2016 : schéma directeur d'eau potable.
- 4) Engage les dépenses d'investissement mentionnées dans le rapport sur les crédits inscrits au chapitre 204.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services.

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: —

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

#### **RAPPORT N° 008**

Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) : Approbation de l'ajustement 2016 des Territoires des Communautés de communes des Trois Rivières, de Chauny Tergnier, de Guise et de Saint-Simon # Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 008,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Approuve les programmations 2016 des Territoires de la Communauté de communes des Trois Rivières, de Chauny Tergnier, de Guise et de Saint-Simon telles que décrites dans l'annexe au rapport du Président ;
- 2) Individualise, au titre de ces Contrats Départementaux de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

#### CDDL de la Communauté de communes du canton de Saint-Simon :

- 5 263 € pour un montant subventionnable de 21 052 € HT : commune d'ANNOIS pour les travaux au bâtiment de la mairie et de l'école,
- 19 716 € pour un montant subventionnable de 78 864 € HT : commune d'ARTEMPS pour la réfection de la toiture et de la cheminée de la mairie,

- 8 400 € pour un montant subventionnable de 42 000 € HT : commune de CUGNY pour la reprise de concessions du cimetière communal,
- 80 708 € pour un montant subventionnable de 403 541 € HT : commune de MONTESCOURT-LIZEROLLES pour les travaux d'agrandissement de la mairie,
- -1 483 € pour un montant subventionnable de 2 966 € HT : commune d'OLLEZY pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse,
- 27 656 € pour un montant subventionnable de 92 186 € HT : commune de VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE pour l'agrandissement de la Caserne des pompiers et la création d'un assainissement,

#### CDDL de la Communauté de communes du Pays des Trois Rivières :

- 1 255 € pour un montant subventionnable de 3 137 € HT : commune de BESMONT pour la pose de volets roulants à la mairie,
- 1 408 € pour un montant subventionnable de 3 519 € HT : commune de BESMONT pour l'acquisition de mobilier de bureau et de matériel informatique pour la mairie,
- 28 938 € pour un montant subventionnable de 72 346 € HT : commune d'ORIGNY-EN-THIERACHE pour la réfection de la toiture de la mairie,
- 558 € pour un montant subventionnable de 1 860 € HT : commune de WATIGNY pour le remplacement de la porte de la chaufferie ;
- 3) Prend acte que la somme de 175 385 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits "CDDL" inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016 Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services.

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

\_\_\_\_

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: —

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

#### **RAPPORT N° 009**

Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à l'équipement des collectivités locales en matière de logement # Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 009,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

#### CDDL de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin

- 5 640 € pour un montant subventionnable de 11 280 € HT : commune de NEUVILLE-SAINT-AMAND pour le remplacement de la porte d'entrée et des fenêtres en bois par du PVC au logement de l'Ecole du Pont de Guise situé 101, rue de la Fère ;

#### CDDL de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon

- 1 316 € pour un montant subventionnable de 8 775 € HT : commune de CHERET pour le remplacement de volets au logement communal situé 3, rue Principale ;

2) Prend acte que la somme de 6 956 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016 Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: -

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

#### **RAPPORT N° 010**

Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à l'équipement des collectivités territoriales en matière de développement local # Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 010,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

# CDDL de la Communauté de communes des Villes d'Oyse :

- 2 575 € pour un montant subventionnable de 10 300 € HT : commune de FOURDRAIN pour l'acquisition de matériel informatique en vue de la dématérialisation.
- 1 649 € pour un montant subventionnable de 6 596 € HT : commune de VERSIGNY pour les travaux à l'agence postale communale,

# CDDL de la Communauté de communes du Val de l'Aisne :

- **3 594** € pour un montant subventionnable de 14 377 € HT : commune de BRAINE pour la réfection de la toiture du local du secours catholique,

- 738 € pour un montant subventionnable de 2 952 € HT : commune de BRAINE pour l'acquisition de deux défibrillateurs,
- **51 497** € pour un montant subventionnable de 205 987 € HT : commune de CLAMECY pour la rénovation et la mise aux normes de l'accessibilité de la mairie,
- 1 049 € pour un montant subventionnable de 4 195 € HT : commune de LAFFAUX pour la réhabilitation des toilettes extérieures de la mairie,
- 1 351 € pour un montant subventionnable de 6 754 € HT : commune de SANCY-LES-CHEMINOTS pour la mise en place d'une rampe d'acessibilité à la mairie,
- **1 387** € pour un montant subventionnable de 5 546 € HT : commune de SOUPIR pour la rénovation du plafond de la mairie,
- **7 921** € pour un montant subventionnable de 31 682 € HT : commune de TERNY-SORNY pour le changement des fenêtres et des portes du bâtiment de la mairie,

# CDDL de la Communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon :

- **815** € pour un montant subventionnable de 2 717 € HT : commune de CHOUY pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse,
- 2 056 € pour un montant subventionnable de 6 853 € HT : commune de NOROY-SUR-OURCQ pour l'agrandissement du cimetière communal,

# CDDL de la Communauté de communes du Val de l'Ailette :

- **688** € pour un montant subventionnable de 2 752 € HT : commune de BESME pour l'acquisition de chaises pour la mairie et la salle de réunion,
- 2 702 € pour un montant subventionnable de 8 717 € HT : commune de BOURGUIGNON-SOUS-COUCY pour la rénovation de la mairie,
- 1 376 € pour un montant subventionnable de 5 504 € HT : commune de CAMELIN pour l'acquisition de chaises pour la mairie et la salle polyvalente,
- 4 385 € pour un montant subventionnable de 12 528 € HT : commune de CAMELIN pour le remplacement de menuiseries à la mairie,
- 1 504 € pour un montant subventionnable de 6 016 € HT : commune de LANDRICOURT pour la création d'un columbarium, d'un ossuaire et d'un jardin du souvenir,
- 975 € pour un montant subventionnable de 3 900 € HT : commune de SAINT-AUBIN pour le remplacement du photocopieur,
- 12 555 € pour un montant subventionnable de 50 220 € HT : commune de TROSLY-LOIRE pour la reprise des concessions abandonnées dans le cadre de la restructuration du cimetière,

# CDDL de la Communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne :

- **120 112** € pour un montant subventionnable de 389 975 € HT : commune de CHARLY-SUR-MARNE pour la création d'une maison de santé,

# CDDL de la Communauté de communes de la Champagne Picarde :

- 10 535 € pour un montant subventionnable de 42 140 € HT : commune de BERRY-AU-BAC pour la mise en accessibilité de la mairie, de l'école et de l'église,
- 14 040 € pour un montant subventionnable de 56 160 € HT : commune de MAIZY pour la réfection du parvis de la mairie et la reconstruction des marches d'accès,

# CDDL de la Communauté de communes du Chemin des Dames :

- 1 737 € pour un montant subventionnable de 6 949 € HT : commune d'OEUILLY pour les travaux de mise en sécurité du secrétariat de mairie et du garage,

# CDDL de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache :

 8 176 € pour un montant subventionnable de 40 879 € HT : commune de LES AUTELS pour la rénovation des services administratifs de la mairie,

# CDDL de la Communauté de communes du Vermandois :

- 14 560 € pour un montant subventionnable de 72 800 € HT : commune de BOHAIN-EN-VERMANDOIS pour la réfection de l'Hôtel de Ville,
- 1847 € pour un montant subventionnable de 9237 € HT : commune de BRANCOURT-LE-GRAND pour le remplacement des portails de l'école et du cimetière,
- **5 604** € pour un montant subventionnable de 28 022 € HT : commune d'ETREILLERS pour le remplacement de la tondeuse,
- 2 549 € pour un montant subventionnable de 12 743 € HT : commune de FLUQUIERES pour la construction d'un bâtiment communal pour stockage du matériel.
- 1 615 € pour un montant subventionnable de 8 077 € HT : commune de FRANCILLY-SELENCY pour la création d'un jardin du souvenir et l'achat d'un columbarium,
- 1 584 € pour un montant subventionnable de 7 920 € HT : commune de FRANCILLY-SELENCY pour l'acquisition d'un panneau informatif,
- 2 556 € pour un montant subventionnable de 12 780 € HT : commune de MONTIGNY-EN-ARROUAISE pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse,
- 1 040 € pour un montant subventionnable de 5 200 € HT : commune de VERMAND pour le réaménagement du carré militaire du cimetière ;

2) Prend acte que la somme de 284 772 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits "CDDL" inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

\_\_\_\_\_

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: —

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

#### **RAPPORT N° 011**

Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à l'équipement des collectivités territoriales en matière Educative et Sportive

# Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 011,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

#### Communauté de communes des Villes d'Oyse

- **711** € pour un montant subventionnable de 2 842 € HT : commune de CHARMES pour l'acquisition d'un toboggan pour le terrain d'aventure ;
- **460** € pour un montant subventionnable de 1 840 € HT : commune d'ANGUILCOURT-LE-SART pour l'acquisition et l'installation d'un défibrillateur au terrain de tennis ;
- **5 073** € pour un montant subventionnable de 20 292 € HT : commune de SERVAIS pour l'aménagement d'une aire de jeux ;

- **5 890** € pour un montant subventionnable de 23 558 € HT : commune de LA FERE pour des travaux de régénération et de rénovation de deux courts de tennis ;
- 5 941 € pour un montant subventionnable de 23 764 € HT : commune de LA FERE pour des travaux de rénovation du court de tennis ;
- 3 471 € pour un montant subventionnable de 13 882 € HT : commune de LA FERE pour la remise en état de la piste d'athlétisme ;
- **722** € pour un montant subventionnable de 2 886 € HT : commune de BEAUTOR pour l'achat de matériel destiné au service de restauration municipale ;

# Communauté de communes du Val de l'Aisne

- **20 839** € pour un montant subventionnable de 69 464 € HT : commune de BAZOCHES-SUR-VESLES pour la création d'un terrain multisports ;
- 4 722 € pour un montant subventionnable de 15 742 € HT : commune de MONT-NOTRE-DAME pour le remplacement de la chaudière de la salle des sports ;
- 4 757 € pour un montant subventionnable de 19 027 € HT : commune de MONT-NOTRE-DAME pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite au gymnase et à l'école ;
- 28 478 € pour un montant subventionnable de 94 927 € HT : commune de CIRY-SALSOGNE pour la création d'un city stade et des aménagements sportifs ;

### Communauté de communes du Chemin des Dames

- **4 171** € pour un montant subventionnable de 13 904 € HT : Syndicat Scolaire Elémentaire de Corbeny pour la réfection de la cour de l'école ;
- **3 794** € pour un montant subventionnable de 18 970 € HT : commune de CORBENY pour la création d'une aire de jeux ;

### Communauté de communes du Vermandois

- **15 533** € pour un montant subventionnable de 77 666 € HT : commune de SAVY pour la réhabilitation de l'école maternelle ;
- **10 833** € pour un montant subventionnable de 43 330 € HT : commune de BECQUIGNY pour la construction de l'espace multisports GOFFIN ;

#### Communauté de communes du Val de l'Ailette

- 2 107 € pour un montant subventionnable de 8 426 € HT : commune de CAMELIN pour la réfection de la toiture du jeu d'arc ;
- 1 371 € pour un montant subventionnable de 5 485 € HT : commune de SAINT-AUBIN pour la réfection du mur, de la clôture et du portail de l'école maternelle ;

# Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin

 - 60 000 € pour un montant subventionnable de 190 177 € HT : Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin pour des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans les bâtiments communautaires ;

# Communauté d'Agglomération du Pays de Laon

- **6 149** € pour un montant subventionnable de 40 993 € HT : commune de MONS-EN-LAONNOIS pour l'aménagement d'un terrain multisports ;
- 2) Prend acte que la somme de 185 022 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

\_\_\_\_\_

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: -

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

#### **RAPPORT N° 012**

Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide aux collectivités territoriales en matière d'entretien du patrimoine # Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 012,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

#### Communauté de communes de Charly-sur-Marne

- **714** € pour un montant subventionnable de 2 379 € HT : commune de SAULCHERY pour la remise en état de la porte d'entrée et de l'auvent de l'église ;

# Communauté de communes du Val de l'Aisne

- **922** € pour un montant subventionnable de 2 304 € HT : commune de CLAMECY pour la remise en état de la toiture de l'église ;
- 1 116 € pour un montant subventionnable de 3 720 € HT : commune de CELLES SUR AISNE pour les travaux d'accès PMR à l'église ;
- 1 225 € pour un montant subventionnable de 3 062 € HT : commune de BUCY-LE-LONG pour la réfection du lavoir des ruisseaux ;
- 995 € pour un montant subventionnable de 2 487 € HT : commune de LAFFAUX pour le remplacement des deux portes de l'église.

# Communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon

- **3 287** € pour un montant subventionnable de 10 958 € HT : commune de PASSY EN VALOIS pour la réfection de la toiture de l'église ;

#### Communauté de communes du chemin des Dames

- 1 278 € pour un montant subventionnable de 4 259 € HT : commune de CRAONNELLE pour les travaux de couverture de l'église;

#### Communauté de communes du Vermandois

- 13 339 € pour un montant subventionnable de 44 463 € H.T.: commune de GRICOURT pour la rénovation de l'église;
- 6 498 € pour un montant subventionnable de 21 660 € H.T.: commune de d'ESTREES pour la restauration des vitraux de l'église;
- 1 979 € pour un montant subventionnable de 6 595 € H.T. : commune de GERMAINE pour des travaux urgents de réparation de l'église ;
- 3 511 € pour un montant subventionnable de 11 704 € H.T. : commune de VILLERET pour la mise en sécurité de l'escalier d'accès à l'horloge de l'église ;
- 2) Prend acte que la somme de 34 864 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016 Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: —

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

#### **RAPPORT N° 013**

Contrat Départemental de Développement local (CDDL)- Aide à l'équipement des collectivités territoriales en matière d'aménagements urbains # Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 013,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

# CDDL de la Communauté de communes du Val de l'Aisne

- 1 357 € pour un montant subventionnable de 38 135 € HT : commune de VUILLERY pour la réhabilitation de la rue de la Carrière, de la rue Principale et peinture routière rue Principale et Place de l'Eglise ;

#### CDDL de la Communauté de communes des Villes d'Oyse

- 1 041 € pour un montant subventionnable de 4 162 € HT : commune de COURBES pour la création de deux places de parking ;

- 3 918 € pour un montant subventionnable de 15 671 € HT : commune de CHARMES pour la réhabilitation de la Place de la Mairie ;
- 3 583 € pour un montant subventionnable de 14 330 € HT : commune de LA FERE pour la démolition d'un pont métallique ;
- 2) Prend acte que la somme de 9 899 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016 Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: —

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

#### **RAPPORT N° 014**

EURL LES POMMES D'OR - Projet touristique sur le site de l'ancienne gare de MARLY-GOMONT

# Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 014,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 18 mai 2015, relative au rapport n° 350,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

# EURL LES POMMES D'OR : projet touristique sur le site de l'ancienne gare à MARLY-GOMONT (canton de GUISE) :

#### Valide:

- la modification de certaines dépenses éligibles pour le versement de la subvention départementale de 40 736 €, allouée par l'Assemblée départementale lors de sa réunion du 18 mai 2015, telle que décrite dans le rapport du Président ;
- la prorogation jusqu'au 31 décembre 2017, du délai accordé, pour terminer l'opération subventionnée ;

- le projet d'avenant à la convention du 24 juin 2015, passée entre le Département et l'EURL LES POMMES D'OR, figurant en annexe au rapport, et autorise le Président du Conseil départemental à en signer la version finalisée.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

\_\_\_\_

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: —

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

#### **RAPPORT N° 015**

Fonds Social Européen (FSE) 2014-2020 : Subvention 2016 ° Compétence déléguée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 015,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide d'émettre un avis favorable pour le cofinancement FSE de l'action 2016 présentée par le Conseil départemental de l'Aisne et d'individualiser la subvention suivante :
- 45 188,55 € sur une assiette de 171 143 € TTC au Conseil départemental de l'Aisne pour l'action « Chantier d'insertion de Fère-en-Tardenois ».
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention afférente avec l'opérateur retenu pour l'année 2016, ainsi que tous les documents en découlant avec les modalités suivantes de versement du FSE : possibilité d'une avance de 20% dès la signature de la convention et le solde de la subvention lors de la production du bilan final et à l'issue du CSF.

- Prend acte des dépenses qui seront imputées au chapitre 65 du Budget du Conseil départemental.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

\_\_\_\_\_

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: -

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

#### **RAPPORT N° 016**

Politique départementale de randonnée - jalonnement du circuit historique de la commune de BARISIS-AUX-BOIS # Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 016,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Valide les besoins en équipements de balisage et de signalisation sollicités par la commune de BARISIS-AUX-BOIS dans le cadre de la création d'un circuit pédestre sur le thème de la Première Guerre Mondiale ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention d'aménagement et de gestion du circuit de randonnée entre le Conseil départemental de l'Aisne et la commune de BARISIS-AUX-BOIS.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: —

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

#### **RAPPORT N° 017**

Convention d'affrètement des services de transport départementaux du Conseil départemental de l'Aisne pour la desserte interne dans le ressort territorial de la Communauté de communes de CHAUNY - TERGNIER - Avenant n° 1

° Compétence déléguée

La Commission Permanente du Conseil départemental.

Vu le rapport N° **017**,

Vu sa précédente délibération en date du 4 juillet 2016, relative au rapport n° 040,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental de l'Aisne à signer l'avenant n° 1 à la convention d'affrètement des services de transport départementaux du Conseil départemental de l'Aisne pour la desserte interne dans le ressort de la Communauté de communes de CHAUNY-TERGNIER (CCCT), conclue le 19 juillet 2016 entre le Département et la CCCT, tel qu'il figure en annexe au rapport du Président.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016 Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: —

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

#### **RAPPORT N° 018**

Convention d'objectifs 2016-2019 avec la Ville de SAINT-QUENTIN, la Ville de GAUCHY, l'ADAMA et la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris - Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale (DEMOS)

\* Compétence exclusive

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 018,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

#### Décide:

1) d'adopter la Convention Pluriannuelle d'Objectifs pour la période 2016-2019, telle qu'annexée dans le rapport du Président,

2) d'autoriser le Président du Conseil départemental à la signer avec la Ville de SAINT-QUENTIN, la Ville de GAUCHY, l'Association pour le Développement des Activités Musicales dans l'Aisne (ADAMA) et la Cité de la Musique - Philharmonie de PARIS.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016 Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: —

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

#### **RAPPORT N° 019**

# Dégâts au patrimoine monumental # Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 019,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Adopte le troisième volet du programme 2016 des travaux sur le patrimoine monumental suite aux intempéries, pour un montant total de subvention de 49 598,00 €, tel qu'il figure dans l'annexe au rapport du Président ;
- Gage cette dépense sur l'Autorisation de Programme 2016/1 ouverte au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016 Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: -

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

#### **RAPPORT N° 020**

Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du 1er cycle du second degré - Convention de restauration des élèves du premier degré

\* Compétence exclusive

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 020,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Donne son accord au collège Henri Matisse à BOHAIN pour assurer un service de restauration au profit des élèves du 1<sup>er</sup> degré ;
- Adopte la convention, telle qu'elle figure en annexe au rapport du Président, relative à la fabrication et la distribution de repas, au bénéfice des élèves du 1<sup>er</sup> degré, selon les conditions et modalités qu'elles déterminent;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention au nom et pour le compte du Département.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

\_\_\_\_

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: -

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

# **RAPPORT N° 021**

Grosses réparations aux Monuments Historiques classés et inscrits à l'inventaire n'appartenant pas à l'Etat # Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 021,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte le programme de grosses réparations aux Monuments Historiques classés et inscrits à l'inventaire n'appartenant pas à l'Etat, tel qu'il figure dans l'annexe jointe au rapport du Président, pour un montant total de subvention de 4 406,60 €.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016 Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: -

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

#### **RAPPORT N° 022**

Intervention du Département en faveur de l'entretien des Monuments Historiques # Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 022,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte le quatrième volet du programme 2016 d'entretien sur les Monuments Historiques classés n'appartenant pas à l'Etat, pour un montant total de subvention de 3 273,50 €, tel qu'il figure dans l'annexe du rapport du Président ;
- Gage cette dépense sur l'Autorisation de Programme 2016/5 ouverte au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services.

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: —

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

#### **RAPPORT N° 023**

Intervention en faveur du Fonds Départemental d'Animation Locale # Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 023,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

#### Accorde les subventions suivantes :

Syndicat intercommunal du secteur scolaire (SISSC) de CONDE-EN-BRIE
Concert d'hiver de l'école de musique intercommunale pour la Ste Cécile
le 26 novembre 2016 à JAULGONNE

1 800 €

Club canin du Sud de l'Aisne (CCSA) de NOGENTEL - Concours d'agility le 25 septembre 2016 à CONDE-EN-BRIE

755€

Association Fêtes et Loisirs de CHAVIGNON - 3<sup>ème</sup> randonnée cycliste route, VTT et pédestre en hommage à Bruno CHARBEY le 7 mai 2016 à CHAVIGNON

200 €

Club La Joie de Vivre de MONT-NOTRE - Marché de Noël en décembre 2016 à MONT-NOTRE-DAME

350 €

Comité des fêtes de MALZY - MALZY en fête le 9 mai 2016

550€

PROISY Animation - PROISY en fête du 15 au 18 juillet 2016	200 €
Association La Compagnie L'Archer du Gard d'ETREUX - Tir aux maroilles les 5 et 6 mars 2016 à ETREUX	200 €
Association Au Matériel d'Antan de LA NEUVILLE-LES-DORENGT - 9 <sup>ème</sup> Fête à travers champs les 3 et 4 septembre 2016 à LA NEUVILLE-LES-DORENGT	3 000 €
Association Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) de la Sambre de BERGUES-SUR-SAMBRE - 11 <sup>ème</sup> concert de la Saint-Hubert le 19 novembre 201 à TUPIGNY	6 200 €
Association Le Trophy del Coche Chiquitin de LE NOUVION-EN-THIERACHE – Foire au grenier le 7 août 2016 au NOUVION-EN-THIERACHE	e 200 €
Association Aïto Club Bâton et Défense de BOUE - Journée découverte de l'aïto le 25 juin 2016 à BOUE	350 €
Association Les Verts de Terre de SAINT-MICHEL - 4 <sup>ème</sup> randonnée VTT des Confire le 18 septembre 2016 à SAINT-MICHEL	lles 500 €
Club des séniors d'ATHIES-SOUS-LAON - Goûter de Noël le 6 décembre 2016 à ATHIES-SOUS-LAON	200 €
Judo club d'ATHIES-SOUS-LAON - Challenge Michel Catry le 30 janvier 2016 à ATHIES-SOUS-LAON	300 €
U.S BRUYERES et MONTBERAULT - Concours de boules en doublette le 3 septembre 2016 à BRUYERES et MONTBERAULT	485 €
Association In Mémoriam au Général de Gaulle de WIEGE-FATY – Commémoration en hommage au Général de Gaulle le 9 novembre 2016 à WIEGE-FATY	200 €
Club de détente de SERAUCOURT-LE-GRAND - Sorties botaniques organisées au cours de l'année dans les villages alentours	200 €
Union sportive RIBEMONT-MEZIERES Football club - Stage de découverte et de perfectionnement du 20 au 31 octobre 2016 à RIBEMONT	2 470 €
Comité d'Animation et de Promotion de la ville de RIBEMONT - Noël des enfants le 15 décembre 2016 à RIBEMONT	1 500 €
Compagnie d'Arc de VILLENEUVE ST-GERMAIN - Tir au flan et escargots les 3 et 4 décembre 2016 à VILLENEUVE ST-GERMAIN	200 €
Union cycliste de VENIZEL - Prix de VENIZEL le 5 mai 2016	300€
Association Handi'Days de COYOLLES - Festival Handi'Days du 22 au 24 novembre 2016 à SOISSONS	1 000 €
Association ASK SOISSONS - Trophée Clovis le 14 août 2016 à SOISSONS	500€
Association « Bien-Etre » à ST-FELIX - Fête de la musique le 21 juin 2016 à SAINT-FELIX	400 €

Association BERZYK de BERZY-LE-SEC -  $10^{\mathrm{eme}}$  édition du Festival Berzyk le 11 juin 2016 au château de BERZY-LE-SEC

500 €.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

\_\_\_\_\_

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

#### **RAPPORT N° 024**

Opération départementale "Collège au Cinéma" : financement du coût du transport vers les salles de cinéma 

\* Compétence exclusive

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 024,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité.

- 1) Alloue les sommes suivantes, aux collèges qui participent à l'opération "Collège au Cinéma", pour la prise en charge du coût du transport des élèves vers le cinéma le plus proche de chaque établissement :
  - Collège de La Faye de CONDE-EN-BRIE

392.00 €

- Collège Jean Rostand de CHATEAU-THIERRY

462,00 €;

2) Finance cette dépense de 854,00 € à l'aide des crédits inscrits au Budget départemental au chapitre 65 et prend acte qu'il subsiste une somme disponible de 5 472,10 € après ces attributions.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: -

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

#### **RAPPORT N° 025**

Restauration, entretien et protection du patrimoine mobilier classé, inscrit et non protégé
# Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 025,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte :

le cinquième volet du programme de restauration d'objets mobiliers, pour un montant de 17 779,38 €,

tel qu'il figure dans l'annexe jointe au rapport du Président ;

- Gage ces dépenses sur l'Autorisation de Programme 2016/4 ouverte au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016 Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: -

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

## **RAPPORT N° 026**

Programme départemental d'aide à l'investissement en faveur des personnes dépendantes : Mme Claudine GOSSE

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 026,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accorde une subvention à :

Mme Claudine GOSSE

2 256.41 €

au titre du programme départemental d'aide à l'investissement en faveur des personnes dépendantes, subvention imputable sur les crédits inscrits au chapitre 204, nature 20422 du Budget départemental ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention afférente à cette décision, à intervenir avec l'intéressée.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: —

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

#### **RAPPORT N° 027**

Demande de subvention Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2017 relative au financement d'un poste de Travailleur Social du Conseil départemental affecté au Groupement de Gendarmerie de l'Aisne

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 027,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité.

Autorise le Président du Conseil départemental à solliciter pour l'année 2017, auprès de l'Etat, une subvention de 50 % du coût du poste, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, et à signer tout document à intervenir.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: —

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

## **RAPPORT N° 028**

Mise en oeuvre du Programme Départemental d'Insertion : Appel à projets 2016 - Association SAMPS - Accompagnement santé # Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 028,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Individualise, dans le cadre des actions d'insertion de l'appel à projets 2016, en faveur du SAMPS une participation financière de 16 900 € pour 20 accompagnements santé supplémentaires, soit un ratio de 845 € par BRSA ;
- 2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention à intervenir.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

\_\_\_\_

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: —

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

## **RAPPORT N° 029**

OPH de l'Aisne - Demande d'adhésion à DEL&COOP' (Société Coopérative des Acteurs de l'Habitat)

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 029,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise l'OPH de l'Aisne à adhérer à la Société « Développement de l'Habitat et Coopération » (DEL&COOP').

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016 Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: -

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

## **RAPPORT N° 030**

Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Indigne / Précarité Energétique / Autonomie - Demandes d'aides à la réalisation de travaux

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 030,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1/ Accorde une subvention dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) **Volet Habitat Indigne** à :
  - Mme Marie-Françoise DUBOIS

5 000,00 €,

- Mme Angélique DUCHENNE et M. Nicolas LEFEVRE

5 000,00 €,

Soit un total de : 10 000 € ;

- 2/ Accorde la subvention forfaitaire de 1 000 € en complément de l'Aide de Solidarité Ecologique attribuée par l'ANAH dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) – Volet Précarité Energétique à :
  - Mme Marie-Françoise DUBOIS

Soit un total de : 1 000,00 € ;

3/ Accorde une subvention dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) – **Volet Autonomie** à :

- Mme et M. Yves POIDEVIN : 1 559,00 €, - Mme et M. René BROCHARD : 1 437,00 €.

Soit un total de : 2 996,00 € ;

4/ Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 204 - Nature 20422 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: -

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

## **RAPPORT N° 031**

Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Indigne / Précarité Energétique / Autonomie - Demandes d'avance remboursable à destination de propriétaires occupants modestes ou très modestes

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 031,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Accorde un prêt sous forme d'avance remboursable à :

- Mme et M. Jean-Paul DARRY 48 rue de l'Ecorchoir 02000 LAON,
   1 mensualité de 61,50 € et 143 mensualités de 69,50 € pour un montant total de prêt de 10 000 €,
- Mme et M. Richard MASSON 21 rue Guy Moquet 02700 TERGNIER, 1 mensualité de 40 € et 66 mensualités de 70 € pourun montant total de prêt de 4 660 €,
- Mme Aurore WIECZORKOWSKI 94 rue de Châteaudun 02700 TERGNIER, 36 mensualités de 70,75 € pour un montant total de prêt de 2 547 €,

Ces prêts à taux 0 seront versés à (aux) entreprise(s) sur production des factures correspondant aux devis fournis lors du dépôt des dossiers :

- acompte de 50 % sur production de factures,
- le solde en fin de travaux ;

- 2/ Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les contrats de prêt qui seront passés entre le Département et l'emprunteur;
- 3/ Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 27 Nature 2748 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016 Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: —

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

#### **RAPPORT N° 032**

Réhabilitation de logements locatifs sociaux en zone rurale - Demande d'aide départementale pour la réhabilitation de logements locatifs communaux

# Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 032,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité.

1/ Se prononce favorablement sur les financements suivants :

#### PANCY-COURTECON

Réhabilitation du logement locatif communal – 1 place de l'Eglise

2 979,00 €;

2/ Convient que dans l'hypothèse où le coût définitif de l'opération subventionnée serait inférieur au montant HT initialement présenté, la subvention accordée serait calculée au prorata des dépenses effectivement réalisées ; 3/ Gage cette dépense d'investissement sur les crédits inscrits au chapitre 204 Nature 204142 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: —

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

#### **RAPPORT N° 033**

Avenant à une convention de mise à disposition d'un agent du Département auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 033,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention entre le Département de l'Aisne et le Groupement d'Intérêt Public de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, tel qu'il figure en annexe au rapport du Président, relatif à la modification des modalités de versement du complément de rémunération de Mme Patricia GENARD.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016 Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

#### **RAPPORT N° 034**

Acquisition d'un ensemble immobilier sur la commune d'HIRSON \* Dépenses propres

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 034,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide de procéder à l'acquisition suivante, au vu de l'avis émis par le service de France Domaine, dans les conditions fixées dans le rapport du Président, à savoir :

## Acquisition d'un ensemble immobilier sur la Commune d'HIRSON

Un ensemble immobilier, sis 15 Rue de Guise, appartenant à la SA ENGIE, cadastré section AC n° 252, AC n° 255, AC n° 256, AC n° 248 et AC n° 25 pour une surface totale de 70 a 99 ca moyennant un prix de 170 000 €.

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département de l'Aisne, le compromis de vente, l'acte d'acquisition en la forme notariée à intervenir, et tout document s'y rapportant, avec faculté pour ce dernier de substituer toute personne physique de son choix, les frais étant à la charge du Département.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016 Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents : —

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

## **RAPPORT N° 035**

Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de FONTAINE-LES-VERVINS

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 035,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de se prononcer favorablement sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de FONTAINE-LES-VERVINS, sous réserve de l'observation émise dans le rapport du Président du Conseil départemental.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services.

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: -

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

### **RAPPORT N° 036**

# Echange amiable de terrains sur la commune de TERGNIER

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 036,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Décide de procéder à l'échange sans soulte des terrains ci-après, dans les conditions fixées dans le rapport du Président, après avis émis par les services de France Domaine, à savoir :

Echange de terrains dans le cadre de la mise aux normes de l'échangeur D1/D1032 et création d'un giratoire sur la RD1032 sur le territoire de la commune de TERGNIER :

## - Apport de M. VOIRET Paul:

cinq parcelles de terrain en nature de terre, lieudit "La Fosse à Potier", cadastrées section 825 ZA n° 7p (n° 1 du plan parcellaire) pour une superficie de 6 724 m², section 825 ZA n° 8p (n° 2 du plan parcellaire) pour une superficie de 878 m², section 825 ZA n° 9p (n° 4 du plan parcellaire) pour une superficie de 127 m², section 825 ZA n° 18p (n° 5 du plan parcellaire) pour une superficie de 1 147 m² et section 825 ZA n° 19p (n° 6 du plan parcellaire) pour une superficie de 784 m², **soit une surface totale de 9 660 m².** 

# - Apport du Département de l'Aisne :

une parcelle de terrain en nature de terre, cadastrée section 825 ZA n° 20p, **pour une superficie totale de 11 909 m^2.** 

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département de l'Aisne, l'acte d'échange en la forme notariée à intervenir, et tout document s'y rapportant, avec faculté pour ce dernier de substituer toute personne physique de son choix, les frais étant à la charge du Département.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016 Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

.\_\_\_\_

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: —

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

## **RAPPORT N° 037**

Transfert du Centre d'exploitation de la voirie de MONTCORNET

\* Dépenses propres

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 037,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Autorise le Président :
- à procéder à l'acquisition, dans les conditions fixées dans le rapport du Président, à savoir :

l'ensemble immobilier sis à MONTCORNET, 37 Ter rue de la Gare appartenant à la Régie des Transports de l'Aisne, édifié sur les parcelles cadastrées section B n° 488, 531, 633 et 635 d'une superficie totale de 6 309 m² pour un prix total de 50 000 €,

- à passer une convention de partage des locaux avec la RTA dans les conditions fixées au présent rapport,
- à signer l'acte d'acquisition au cas où il serait passé en la forme notariée et tout document s'y rapportant, avec faculté pour le Président de substituer toute personne physique de son choix ;

2) Autorise le Vice-Président délégué du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département de l'Aisne, l'acte d'acquisition dans le cas où il serait passé en la forme administrative par devant le Président du Conseil départemental.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: —

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

# **RAPPORT N° 038**

## Commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 038,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 21 novembre 2016, relative au rapport n° 507,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Alloue au chapitre 65 à l'association Bleu Ciel Organisation, dans le cadre des commémorations du Centenaire de la Première Guerre mondiale, une subvention de 2 500 € pour la mise en œuvre de la Fête Aérienne 2016.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016 Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services.

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 5 décembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents: B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPELBERG, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés: P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

Autres absents: -

Mandats de : P. GRUNY, M. POTELET, M. SAILLARD, P. TORDEUX

## **RAPPORT N° 039**

Intervention en faveur du Fonds Départemental d'Animation Locale # Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 039,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accorde les subventions suivantes :

Association La Biscuiterie de CHATEAU-THIERRY - Concerts d'ouverture de saison de La Biscuiterie le 24 septembre 2016 à CHATEAU-THIERRY	800 €
Association CHATEAU-THIERRY ETAMPES Football club - Match de gala Octobre rose le 29 octobre 2016 à CHATEAU-THIERRY	1 150 €
Association Espace Loisir Jeunesse de CHATEAU-THIERRY - Festival de culture créole du 18 au 29 octobre 2016 à CHATEAU-THIERRY	1 000 €
Foyer rural Jacques Pelletier de BRAINE - Réveillon solidaire le 16 décembre 2016 à BRAINE	300 €

Judo club espoir du Tardenois - 15<sup>ème</sup> Challenge du Tardenois et 7<sup>ème</sup> coupe « Claude Marchet » le 5 mai 2016 à FERE-EN-TARDENOIS

2 000 €

Commune de BRAINE - Foire de Noël le 11 décembre 2016 à BRAINE	440 €
Comité des fêtes du muguet de FERE-EN-TARDENOIS - Fête du muguet les 7 et 8 mai 2016 à FERE-EN-TARDENOIS	400 €
Association Horticole de GUISE - Salon de la gastronomie et de l'artisanat les 5 et 6 novembre 2016 à GUISE	655 €
Comité d'Animation du village de MARLY-GOMONT - Spectacle de KAMINI « Il faut que je vous explique » le 21 mai 2016 à MARLY-GOMONT	800€
Football club de St-Martin à SAINT-QUENTIN - Tournoi de football en salle le 31 janvier 2016 à SAINT-QUENTIN	400 €
Comité des fêtes, de loisirs et d'animations de CHAVIGNY - Exposition autour des commémorations du 8 mai 1945 les 7 et 8 mai 2016 à CHAVIGNY	500 €.

Acte déposé en Préfecture Le 09/12/2016 Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services,